

# Conseil Municipal

## Du lundi 30 mars 2026

### PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaients présents :** Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY,  
Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué  
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Valérie GAUDION, Caroline STEINLE,  
Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUGOU,  
Gael MIGNAN, Marie-Christine BATTEUX Antoine GERAUX  
Laurence LOISON Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**  
Fabien FOUCHER

**Absents excusés ayant donné Pouvoir :**  
Marie-Christine LOUIN a donné pouvoir à Laurence LOISON

**Secrétaire de séance :** Franck LERAY

Date de la convocation :  
23/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 18

#### Délibération 2026.03c.001

#### Validation du compte-rendu du conseil du 20 mars 2026

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 20 mars 2026.

**Délibéré :**  
**Adopté à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

## Ordre du jour du conseil :

- Convention de mise à disposition d'installations sportives ou de site (salle des sports) au SDIS 35
- Projet de création d'un élevage de poules pondeuses au lieu-dit « La Richardais » à Louvigné de Bais : avis du conseil municipal
- Questions diverses

## Délibération 2026.03c.002

*Gael MAIGNAN rejoint la séance pour cette délibération (19h08)*

### **Convention de mise à disposition d'installations sportives ou de site (salle des sports) au SDIS 35**

M. le Maire expose :

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine (SDIS 35) sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle des sports de la commune dans le cadre de formations, manœuvres ou activités physiques et sportives.

La demande d'occupation porte sur le créneau horaire 9h-12h le dimanche matin, y compris pendant les vacances scolaires, uniquement sur les créneaux non occupés par les compétitions ou activités des associations utilisatrices.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver cette demande de mise à disposition gracieuse de la salle des sports pour le SDIS 35
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 18      Contre : 0      Abstentions : 0

**Projet de création d'un élevage de poules pondeuses au lieu-dit « La Richardais » à Louvigné de Bais : avis du conseil municipal**

M. le Maire expose :

Une consultation du public a eu lieu sur la commune du 16 février au 16 mars 2026, sur la demande présentée par M. et Mme POULARD, en vue d'obtenir l'enregistrement de la création d'un élevage de poules pondeuses sur le site localisé à « La Richardais », sur la commune de Louvigné de Bais.

Le dossier a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation et a fait l'objet d'environ 130 observations.

Le projet comprend la création d'un atelier poules pondeuses plein air de 40 000 emplacements, d'une fumière couverte de 375 m<sup>2</sup> et l'aménagement d'un parcours arboré de 16 hectares.

En application de l'article R512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à rendre un avis sur la demande d'enregistrement déposée par M. et Mme POULARD. M. le Maire rappelle que cet avis est purement consultatif et que la décision finale revient aux services de l'Etat en charge de l'instruction du dossier.

Afin d'éclairer le choix des élus, M. le Maire a invité les pétitionnaires à exposer aux conseillers les aspects techniques de leur dossier. Il précise que cette intervention se veut purement informative et ne doit en aucun cas porter atteinte à l'impartialité du vote.

À l'issue de leur présentation, M. et Mme POULARD se sont retirés pour laisser place aux délibérations.

Compte tenu du nombre important d'observations formulées lors de la consultation publique et de la sensibilité du projet, M. le Maire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, sollicite la poursuite de la séance à huis clos et invite le Conseil municipal à se prononcer par un vote sur cette proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de poursuivre la séance à huis-clos. Le public est donc invité à quitter la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet avec la réserve suivante :

- Un constat devra être réalisé sur le chemin de la Brégeois avant le démarrage des travaux

**Délibéré :**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 16      Contre : 0      Abstentions : 2

**Compte rendu des commissions**

Prochain conseil municipal

**Prochaines commissions :**

**Commission communication : mercredi 8 avril 2026 à 19h**

**Commission urbanisme/bâtiments : mardi 21 avril 2026 à 19h**

**Visite des bâtiments communaux pour les conseillers : vendredi 24 avril 2026 à 18h**

**SEANCE LEVÉE À 20H50**

**Prochain Conseil Municipal  
Mardi 28 avril 2026 à 19h**

Compte-rendu affiché le 3 avril 2026,

Le Maire,  
Thierry PIGEON

Le secrétaire de séance  
Franck LERAY